

## ***Les Diplômes d'Université***

**(D.U.)**

Commission pédagogique de l'AEPU<sup>[1]</sup>

Benoît SCHNEIDER (Nancy 2)

Anne-Marie FONTAINE (Paris X-Nanterre)

Christine JEOFFRION (Nantes)

---

<sup>[1]</sup> Avec la collaboration de la commission pédagogique, en particulier Jean-Didier BAGOT (Paris V) et Gérard AMY (Aix-Marseille II) ; de Nicolas GREGORI (Nancy 2) et de Maryse SIKSOU (Paris VII). L'orientation du texte n'engage cependant que les auteurs. Avec l'aide des correspondants de l'AEPU pour le recueil des données.

## Les Diplômes d'Université

### *Argumentaire critique*

#### 1. QUESTIONS INITIALES POSÉES

La réflexion initiée au sein de la Commission Pédagogique de l'AEPU dans le cadre de la rédaction du "Panorama national des formations de troisième cycle en psychologie" (3<sup>ème</sup> édition publiée mars 2000), a amené la Commission à s'interroger sur les formations de type "Diplômes d'Université" (DU) en psychologie ou plus largement en sciences humaines, ouvertes aux psychologues et aux étudiants en psychologie, et auxquelles les psychologues (enseignants-chercheurs et/ou praticiens) contribuent souvent de façon essentielle. La question de l'élaboration d'un véritable "Panorama" s'est d'ailleurs posée : ce projet n'a pas été poursuivi étant donné l'extrême difficulté à répertorier de façon exhaustive les formations habilitées localement et compte tenu problèmes liés à la définition même de l'objet, comme nous le verrons ci-après. Nous avons estimé cependant qu'il pouvait être utile d'ouvrir un cadre de réflexion étant donné les nombreuses questions soulevées par ces diplômes, et de l'ouvrir à partir d'une présentation assez détaillée de l'existant, d'où la proposition du sous-titre "argumentaire critique" et du recours à l'appellation "Panorama" par facilitation au § 3.

Plusieurs objectifs sont à l'origine de ce travail. Dans un premier temps nous avons voulu :

- Cerner les caractéristiques essentielles des DU proposés aux psychologues et aux étudiants en psychologie : secteurs, intitulés, organisation et contenus pédagogiques.

- Réfléchir aux questions que ce cadre de formation soulève. Deux, au moins, ont motivé la réflexion engagée :

- La question des étudiants issus de maîtrise de psychologie qui ne peuvent être accueillis en DESS et qui voient là une possibilité d'enrichissement de leur dossier : quelle position déontologique de la part des enseignants de psychologie ?

- L'existence de DU qui pourraient être perçus comme des "substituts" de DESS, en particulier ouverts à des non-psychologues, incitant des étudiants ou divers professionnels à s'appuyer sur ce type de formation pour revendiquer une pratique "psychologique".

L'examen d'un grand nombre de DU implique en fait d'élargir le champ des questions posées. Ces questions renvoient aux missions de l'Université, à l'évolution du champ de la formation continue, aux moyens financiers et aux modes de financement de l'Université, à la valorisation de champs professionnels en émergence aux interfaces disciplinaires importantes.

L'habilitation d'un DESS suppose une structure forte dans l'organisation pédagogique et institutionnelle avec des engagements dans la durée et une centration sur le seul public des étudiants en psychologie. Dès lors les DU centrés sur des contenus en lien avec la pratique professionnelle des psychologues présentent un champ d'observation intéressant du point de vue de l'évolution des métiers de la psychologie. Relevant de modalités d'organisation plus souples que les DESS, ouverts à des publics plus larges, ils offrent des contenus de formation potentiellement plus en prise avec la "demande sociale" ; par ailleurs ces diplômes, proposés par l'institution universitaire, sont parfois en lien avec la création ou l'existence des DESS de psychologie et l'enseignement dispensé est assuré et encadré pédagogiquement par des universitaires. Ils nous semblent donc représenter une articulation intéressante entre diplômes professionnalisants et évolution des orientations de la formation.

## 2. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE, JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Il n'existe pas à proprement parler de réglementation concernant les DU. Nous pouvons cependant définir leur cadrage à partir de trois registres :

- les textes qui définissent les modes d'habilitation des diplômes
- l'organisation de la formation professionnelle continue
- les réglementations propres aux universités.

### 2.1. Les modes d'habilitation des diplômes

*La politique de création des DU relève d'une politique d'établissement dans le cadre de l'autonomie des Universités.*

Le texte de référence est la Loi n° 84-52 du 26-01-1984 sur l'enseignement supérieur.

L'article 17 (modifié par la loi n° 92-678 du 20-7-1992) précise :

- l'État a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires ;
- les diplômes nationaux délivrés par les établissements sont ceux qui confèrent l'un des grades ou titres universitaires dont la liste est établie par décret pris sur avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (...);
- les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou à des concours.

Les décrets n° 84-573 du 5 juillet 1984 et n° 84-932 du 17 octobre 1984 fixent la liste et précisent les intitulés des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur.

L'article 3 du premier cité (également l'article 2 du second) stipule : "Les diplômes propres aux universités et autres établissements publics d'enseignement supérieur ainsi que les diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur ne peuvent porter la même dénomination que les diplômes énumérés ci-dessus."

L'appellation officielle ou générique du type de diplôme dont font partie les DU est donc : *diplômes d'établissement*. L'usage veut que, le plus souvent, on parle de DU. On trouvera d'autres appellations :

- DIU : diplôme inter-universitaire (diplôme conjoint entre deux ou  $x$  universités)
- DESU : diplôme d'étude supérieure universitaire (en général post DUT)
- CESS : certificat d'études supérieures spécialisées (terme utilisé en général dans l'enseignement technologique)
- DUES : diplômes universitaires d'études supérieures
- CU : certificats universitaires.

*Les diplômes d'établissement peuvent faire l'objet d'une procédure d'homologation.*

Le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 sur l'homologation des diplômes (complété par la circulaire n° 5 du 12 avril 1994) répond au souhait manifesté par les présidents d'universités de faire homologuer les diplômes d'établissement délivrés. L'homologation est un mode de validation publique consistant à classer par niveaux et par groupes de métiers, les titres et diplômes délivrés par les organismes de formation publics ou privés qui en font la demande. Il existe cinq niveaux qui vont du niveau "CAP" à "ingénieur diplômé ou équivalent" (le niveau III correspond à une fin de premier cycle d'enseignement supérieur ; le niveau II à un niveau licence - maîtrise ; le niveau I à un niveau "au moins égal à celui d'ingénieur diplômé"). L'objectif de l'homologation est professionnel. Est visée l'aptitude à exercer un emploi déterminé. Il ne s'agit donc pas d'une équivalence avec un diplôme délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale. Seuls les diplômes d'établissement sont homologables puisque les diplômes nationaux et d'État sont homologués de droit. Les demandes d'homologation sont examinées par les services du MEN et par la "Commission interministérielle technique d'homologation des titres et diplômes". L'objectif de la formation étant d'occuper certains types d'emploi à un niveau déterminé, sont exclues de l'homologation les formations trop généralistes ou trop ciblées sur des activités précises ou des entreprises particulières.

### 2.2. L'organisation de la formation professionnelle continue

La loi du 26 janvier 1984 relative à l'enseignement supérieur assigne au service public d'enseignement supérieur une mission de formation initiale et de formation continue.

Les textes autorisent une organisation souple [2] : au niveau des établissements, le cadre et les conditions de la formation continue universitaire sont fixés par décret sans imposer une norme. Les actions de formation continue peuvent relever soit de la responsabilité des composantes, soit d'un service spécifique : "service commun" (dirigé par un directeur nommé par le président d'université) ou "mission" rattachée à la présidence, soit de l'une et de l'autre. Il y a possibilité de créer un service commun à plusieurs établissements (cas à Grenoble et Nancy).

[2] "Enseignement supérieur et formation continue", *Actualité de la formation permanente*, Centre-info, septembre-octobre 1999.

En mettant leurs capacités de formation et de recherche au service de la formation continue, les établissements d'enseignement supérieur peuvent proposer :

- des stages courts à destination des entreprises ou des administrations : sur ce créneau, les universités sont en concurrence avec les organismes de formation publics ou privés (environ 35 000 organismes en activité en 1997 [3]);
- des stages longs qui donnent lieu à la délivrance de diplômes d'université organisés sous la seule responsabilité de l'établissement qui le propose. Ces diplômes visent à répondre à des besoins de qualification spécifiques que les diplômes nationaux ne peuvent pas toujours prendre en compte. Ils peuvent constituer des terrains d'expérimentation pour créer de nouvelles formations proposées ensuite à l'habilitation par le ministère en vue de diplômes nationaux. C'est à ce titre que les DU peuvent être soit de simples attestations délivrées par l'établissement qui assure la formation, soit des diplômes homologués ;
- des formations conduisant à des diplômes nationaux.

### 2.3. Les réglementations propres aux universités

À l'intérieur du cadre défini par la loi, les universités peuvent définir une politique de création et de renouvellement des diplômes d'établissement.

Pour exemple, par décision de son CA du 26-11-1997, l'Université de Nancy 2 prévoit que (*extraits des dispositions*):

- les propositions de DU des UFR doivent expliciter la manière dont les diplômes s'intègrent dans les formations déjà existantes de la composante et/ou de l'université ;
- le principe d'autofinancement est retenu (le CA fixe éventuellement le montant de droits spécifiques) ;
- le responsable de diplôme est un enseignant statutaire nommé par le président de l'université ;
- l'habilitation est donnée pour quatre ans ; les DU qui ne comptabiliseraient aucun inscrit durant deux années successives sont suspendus pour l'année suivante.

[3] En 1996, le volume financier global des établissements d'enseignements supérieurs sont intervenus pour 4% du marché total de la formation professionnelle continue.

## 3. "PANORAMA" DES DU

### 3.1. Difficultés de répertoriatio

Ces difficultés résident d'abord dans la difficulté d'accès à l'information et dans la qualité très hétérogène des documents informatifs recueillis.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de recensement actuel rigoureux des DU sur le plan national. Toutes les tentatives de listage que nous avons pu trouver sont apparues bien incomplètes. Le MEN lui-même est dans l'impossibilité de proposer une telle répertoriatio. Du fait de la mouvance importante de ces diplômes, tout recensement se révèle d'ailleurs assez rapidement obsolète. Nous avons entrepris un premier travail de ce type autorisant certaines observations même si son incomplétude appelle les réserves d'usage quant aux conclusions que nous tirerons.

Le repérage et le listage des DU est donc complexe, si l'on veut cibler ceux qui seraient destinés aux psychologues et aux étudiants en psychologie :

- l'implantation des DU se fait dans différentes universités et non pas seulement celles qui accueillent la psychologie (le cas le plus classique est la médecine) ;
- les structures qui les gèrent sont différentes d'une université à l'autre: départements, UFR, services de formation continue ;
- pour des raisons d'habilitation et de politique universitaire (selon qu'il s'agisse de domaines à vocation de formation continue, de préparation à la mise en place de DESS, etc.), ils sont marqués par une évolution forte (créations, transformations, suppressions) ;
- les publics visés sont définis de façon hétérogène : soit par limitations marquées, soit par éventail large (cf. § 3.2.) ;
- les contenus peuvent être centrés sur une spécialisation ou à l'interface de plusieurs disciplines.

C'est donc finalement non seulement la localisation de l'existant qui se révèle difficile, mais c'est ensuite la définition des types de DU destinés aux psychologues et aux étudiants en psychologie qui s'avère difficile.

### 3.2. Choix opérés ; critères retenus

Nous avons en principe repéré tous les DU dont l'organisation est directement assurée par les UFR ou les départements de Psychologie. Ces DU fonctionnent souvent en collaboration avec les Services de Formation Continue des Universités. Lorsque ce sont ces seuls services qui assurent l'organisation des DU ou que les DU sont organisés par d'autres UFR (en particulier Médecine ; parfois par exemple en Droit), le repérage n'est pas complet, de même lorsqu'il s'agit d'Universités qui n'ont pas de département ou d' UFR de psychologie.

Nous n'avons pas pris en compte les DU orientés vers les formations de niveau premier cycle, puisque leur moins haut niveau de spécialisation ne renvoie pas aux questions abordées ici. À partir du deuxième cycle, les DU sont le plus souvent ouverts aux professionnels exerçant dans le champ concerné par le thème. Une minorité est réservée aux psychologues "titrés"

ou à des professionnels de même niveau de formation (troisième cycle, en général médecins). Le cas le plus fréquent est celui d'un accès à partir d'un niveau de diplôme de deuxième cycle ou d'une expérience de professionnels diplômés examinée par une commission d'admission. Très rares sont les DU exclusivement réservés aux psychologues.

Nous avons comptabilisé 178 DU dont le contenu d'enseignement s'adresse aux étudiants ou aux professionnels ayant une formation en psychologie (niveau 2<sup>e</sup> cycle en cours minimum). Nous ne disposons de la documentation (plaquettes de présentation) que pour 95 d'entre eux.

Nous proposons donc ci-dessous deux séries d'observations :

- la première s'appuie sur l'échantillon complet des 178 DU et se centre sur les intitulés des formations ;
- la seconde s'appuie sur les plaquettes disponibles.

### 3.3. Quelques brefs éléments d'analyse de contenu

#### 3.3.1. Localisations et intitulés de 178 DU

Les DU sont organisés par 40 universités (alors que 30 enseignent la psychologie en formation initiale). Les universités/UFR qui proposent plusieurs DU sont le plus souvent des Universités disposant de structures de formation permanente actives. Dix universités, soit le quart du total, assurent l'organisation de 62 % des DU. La liste complète des 178 DU, regroupés par université, figure en *Annexe*.

#### 3.3.2. Caractéristiques de l'organisation pédagogique de 95 DU (cf. Tableaux 1 et 2A)

Toutes les plaquettes disponibles ne fournissent pas l'information relative à chacune des caractéristiques examinées ci-dessous. Les pourcentages cités sont donc relatifs au nombre de diplômes qui donne cette information. Ce nombre figure dans le *Tableau 1* (cf. n =).

##### *Durée et volume horaire de la formation :*

La plupart des formations se déroulent en un ou deux ans (cf. *Tableau 1*) (55 % en un an et 38 % en deux ans). La durée doit être croisée avec le volume horaire de la formation théorique : la durée moyenne en un ou deux ans est très proche (environ 200 heures), mais les variations inter DU relatives au volume horaire sont très fortes : elles sont même au maximum pour les DU en un an (60 à 640 h !). Les DU en trois ans (7 %) ont un volume horaire supérieur aux deux autres (270 h en moyenne), mais les variations inter DU restent importantes. Les volumes horaires renvoient à la durée de la formation théorique. L'existence de stage pourrait peut-être nuancer l'hétérogénéité de ces durées de formations. Cependant seuls 39 DU sur 95 en mentionnent l'existence. Les observations partielles possibles à partir de la documentation (cf. par exemple le *Tableau 2A*) confirment le constat de l'hétérogénéité des volumes horaires de formation ; on observerait même une tendance à lier la présence de stages longs à une durée importante de la formation théorique. Nous avons donc bien affaire, sous le même intitulé générique de diplôme, à des types de formations ayant des objectifs et des modes d'organisation extrêmement différents et

qui rendent compte de "politiques" de formation différentes (les quatre formations les plus courtes sont organisées par des UFR de médecine, quatre parmi les cinq les plus longues le sont par des services de formation continue).

##### *Validation de la formation :*

Peu de DU exigent présence obligatoire, contrôle continu ou rapport de stage (la moitié environ des 39 DU qui mentionnent l'existence de stage demandent un rapport). Le modèle le plus fréquent est l'organisation d'un examen (77 %) ou la remise d'un mémoire (66 %). Les DU combinent parfois plusieurs modes de validation parmi ceux mentionnés (deux en moyenne).

##### *Nombre d'étudiants accueillis :*

Comme pour le volume horaire de formation, l'hétérogénéité est forte (10 à 80 étudiants), mais les deux tiers des DU accueillent entre 20

**Tableau 1 : Caractéristiques pédagogiques des DU à partir de l'examen de 95 plaquettes (entre parenthèses : nombre de plaquettes donnant l'information)**

##### **Durée de la formation (n= 88)**

1 an	48
2 ans	34
3 ans	6

##### **Volume horaire de l'enseignement théorique (n= 58)**

Durée du DU	Nb de DU	Volume horaire de la formation théorique	
		écarts	moyenne
1 an	33	de 60 à 640 h	196
2 ans	21	de 100 à 420 h	209
3 ans	4	de 121 à 352 h	270

##### **Mode de validation (n = 75)**

	n =
Présence obligatoire	13
Contrôle continu	15
Examen	58
Mémoire	50
Rapport de stage	19

##### **Mentionnent l'existence d'un stage**

n = 39

##### **Mentionnent le nombre d'étudiants accueillis**

n = 37

Nombre moyen d'étudiants accueillis	30,4
Écarts	10 à 80
Les 2/3 accueillent entre 20 et 30 étudiants	

**Tableau 2 (A) : Caractéristiques des formations les plus courtes et les plus longues  
(entre parenthèses : coût spécifique aux étudiants pris en charge par la formation permanente)**

Durée (en h)	Coût total	Coût horaire	Nb d'étud.	Stage	Formation	Université	Service	
Les plus courtes	60	1000 (2000)	16,7 (33,3)	nm	Pathologie psychothiques	Bordeaux II	UFR Méd.	
	60	1200	20	nm	Prise en charge de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine	Bordeaux II	UFR Méd.	
	60	4500 (8000)	75 (133,3)	40	Victimologie	Paris V	UFR Méd.	
	62	1500	24,2	nm	Tabacologie et hygiène respiratoire	Bordeaux II	UFR Méd.	
	75	5000	66,7	30	Développement cognitif et social du nourrisson	Paris V	UFR Psy/FC	
	Les plus longues	420	6000 (20000)	14,3 (47,6)	nm	Responsable de formation pour adultes	Nantes	FC
		473	29000	61,3	20	Pratiques cliniques avec les familles migrantes	Paris VIII	FC
		500	30000	60	oui	Formation d'adultes	Paris VII	UFR SH
		580	30000	51,7	20	Formateurs d'adultes	Paris VIII	FC
		640	29100	45,5	20	Réseaux câblés et technologies de la communication	Paris VIII	FC

**Tableau 2 (B) : Caractéristiques des formations les moins onéreuses et les plus onéreuses (du point de vue du coût horaire)  
(entre parenthèses : coût spécifique aux étudiants pris en charge par la formation permanente)**

Coût horaire	Coût total	Vol. hor.	Durée	Nb. d'étud.	Stage	Formation	Université	Service
les moins onéreuses	8,9 (17,7)	2000 (4000)	225	2 ans	nm	Psychologie projective	Paris V	UFR Psy/FC
	13,9	2000	144	2	oui	Evaluation et traitement de la douleur	Nantes	UFR Méd.
	14,3 (47,6)	6000 (20000)	420	2	nc	Responsable de formation pour adultes	Nantes	FC
	16,7 (33,3)	1000 (2000)	60	1	nc	Pathologie psychothiques	Bordeaux II	UFR Méd.
	18	1800	100	1	nc	Autologie	Bordeaux II	UFR Méd.
les plus onéreuses	83,3	20000	240	2	nc	Etudes de psychosomatique psychanalytique	Paris VII	UFR SH
	84,8	28500	336	3	nc	Formations aux relations humaines et à l'animation de groupes	Tours	FC
	90	18000	200	2	nc	Psychopathologie clinique : incidence psychique du médical	Paris VII	UFR SH
	107,1	36000	336	1	nc	Prévention en intervention en psychopathologie sociale	Paris VIII	FC
	229,3	27750	121	3	nc	Responsable de formation	Tours	FC

10

### 3.3.3. Caractéristiques budgétaires (cf. Tableau 2)

Nous présentons dans les *Tableaux 2A et 2B* le coût (coût total et coût horaire) des formations les plus courtes et les plus longues ainsi que les coûts et quelques caractéristiques des formations les moins et les plus onéreuses. Si nous ne disposons pas de tous les éléments d'appréciation pour estimer les charges liées à l'organisation spécifique de chaque formation (coût des formateurs en fonction de leur statut, encadrement de stage, locaux, matériels pédagogiques, etc.) et qui rendent compte à coup sûr d'une part de la diversité, on ne peut qu'être frappé là encore par l'extrême hétérogénéité des situations. Le lien entre durée de la formation et coût apparaît nettement, mais en calculant le coût horaire moyen des cinq formations les moins onéreuses et des cinq formations les plus onéreuses du point de vue du coût horaire (cf. *Tableau 2 B*), nous obtenons un rapport de 1 à 8,3 !

### 3.3.4. Contenus et orientations des formations

Une classification thématique des intitulés est présentée au *Tableau 3*. Elle synthétise les données présentées dans la liste complète de l'*Annexe*. Certains DU relevant de plusieurs thèmes, le total est donc supérieur à 178 (et le total des pourcentages indiqués en commentaire est donc supérieur à 100 %). Les types de formations se répartissent comme suit :

- formation générale : 11 (4,9 %)
- techniques, méthodes et thérapies : 33 (14,7 %)
- santé-éducation : 125 (56 %)
- travail-formation : 54 (24 %).

Les types de formation présentés rendent difficile le découpage distinguant clairement les champs Santé et Développement-Education. Nous les avons donc regroupés. Pour l'essentiel il s'agit de formations dans le champ Santé-clinique-pathologie(s), même si quelques formations auraient pu ponctuellement s'en autonomiser. Si nous considérons que les formations relevant des deux premières thématiques (formations générales, techniques...) se situe pratiquement toutes dans le même champ de la santé-éducation (et surtout santé-clinique-psychopathologie), c'est donc plus de 75 % des DU qui en relèvent. Le dernier quart est centré sur les champs de la psychologie sociale, la psychologie du travail et la formation.

L'objectif premier des DU est de permettre une spécialisation ou une (ré)actualisation des connaissances dans des domaines non pris en compte dans les structures de formation initiale. Les thématiques abordées traduisent aussi la prise en compte d'orientations nouvelles, qu'elles soient anticipatrices, parallèles ou complémentaires aux formations de base. Mentionnons par exemple l'émergence de la psychologie médicale, de la neuro-psychologie, de différentes formes de psychothérapie, en particulier des thérapies cognitives et comportementales ou encore les liens avec le domaine du droit et de la justice [4].

[4] Pour une analyse plus détaillée des contenus de formation et de leur articulation à l'évolution de l'ensemble du champ de la formation universitaire en psychologie, nous renvoyons à : SCHNEIDER B., JEOFFRION C., FONTAINE A.-M. (1999). L'évolution des pratiques et des champs professionnels : adaptation ou défi pour les diplômés professionnalisants, *Pratiques psychologiques*, 3, 5-20. Les chiffres cités dans cet article ne sont pas strictement équivalents à ceux présentés ici dans la mesure

**Tableau 3 : Regroupements thématiques des DU à partir de leurs intitulés**

		Nomenclature (la nomenclature abrégée renvoie à l'Annexe)	n =
Formation générale	<b>psy</b>	formation générale en psychologie, psychiatrie, psychopatho, etc.	11
Techn. Méth. Psy.	<b>th</b>	thérapies	25
	<b>ex</b>	examen psychologique et psychiatrique	8
Santé Education	<b>pat</b>	différentes pathologies	40
	<b>enf</b>	bébé, enfant, adolescent	15
	<b>mé</b>	psychologie médicale	13
	<b>gér</b>	gérontologie et vieillissement	13
	<b>jus</b>	justice ; expertises ; criminologie ; droit de la famille	12
	<b>fam</b>	famille	11
	<b>neu</b>	spécialisation neuro-psychologie	7
	<b>han</b>	handicap	5
	<b>pré</b>	prévention	4
	<b>app</b>	apprentissage	3
	<b>cult</b>	interculturel et ethnopsy	3
Travail Formation	<b>for</b>	formation ; formation de formateurs	16
	<b>pr so</b>	pratiques sociales	9
	<b>tra</b>	travail	8
	<b>cog</b>	approches cognitivistes	5
	<b>soc</b>	psychologie sociale	5
	<b>bil</b>	bilans de compétences	4
	<b>méd</b>	médiations	3
	<b>ins</b>	insertion	2
	<b>spo</b>	sport	2

où la documentation réunie en 1999 a été ultérieurement complétée, mais le sens de l'analyse n'est pas sensiblement modifié.

#### 4. LE DÉBAT

L'intérêt des DU dans le cadre de la formation continue est indiscutable<sup>[2]</sup>: réactualisation des connaissances ; ouverture vers de nouveaux domaines de compétences, compléments de formation pour les étudiants qui s'y inscrivent dans des conditions d'accueil pédagogique souvent satisfaisantes ; valorisation de champs en émergence, adaptation à l'évolution de la profession, interfaces pluridisciplinaires, articulation recherche-formation, souplesse et rapidité de mise en œuvre pour les concepteurs de formation.

Avant de pointer quelques éléments qui suscitent débat, rappelons que diverses configurations doivent être envisagées et qu'elles sous-tendent la façon dont les problèmes évoqués ci-après se posent et peuvent être traités. Les DU peuvent être :

- ouverts à un public constitué uniquement de psychologues *vs* un public élargi ;
- centrés sur des contenus ou des thématiques psychologiques *vs* non psychologiques (droit, Europe, problèmes de société, humanitaire, gestion, criminologie, etc.) ;
- organisés par des UFR/Départements/enseignants de psychologie *vs* d'autres structures.

Les configurations qui posent question dans le cadre de ce débat sont les DU à contenu psychologique, organisés ou non par les UFR/Départements/enseignants de psychologie.

Les éléments de questionnement que nous avons rassemblés nous ont paru relever des niveaux suivants : l'organisation et la gestion des diplômes dans le cadre global de la politique universitaire (qui peuvent avoir des incidences directes sur les choix pédagogiques de certains enseignants-chercheurs) ; la difficulté à maîtriser le cadre pédagogique (redoublé par la spécificité de la difficulté d'accès aux DESS) ; la particularité de l'enseignement de la discipline en lien avec la protection du titre.

Nous présentons ci-dessous une série d'éléments de discussion sous la forme de critiques synthétisées et abrégées adressées aux DU ou à certaines modalités de leur mise en œuvre. Ces critiques sont volontairement présentées au conditionnel ou sous forme de questions : elles ont suscité débat, en particulier dans le cadre de la commission pédagogique de l'AÉPU et toutes n'ont pas retenu la même attention ou suscité le même accord de principe, même au titre de questions posées. Elles méritent donc approfondissements, nuances, prolongements, qui sont l'objet du débat que nous proposons d'ouvrir et c'est en ce sens que nous n'avons pas développé ici d'emblée les contre-arguments qui pourraient accompagner chacun des éléments de discussion soulevé.

[2] L'expression formation initiale/formation continue peut être parfois source d'ambiguïté. Elle ne recouvre pas la même acception selon qu'elle renvoie :

- au parcours de formation de l'étudiant : un étudiant s'inscrivant en DU avant d'accéder à un DESS ou immédiatement après est-il en formation initiale ou continue ?
- aux caractéristiques de l'inscription : les universités enregistrent les inscriptions en formation continue lorsque la formation est prise en charge par l'employeur, et en formation initiale lorsqu'elle est payée par l'étudiant lui-même.

#### **4.1. Politique universitaire**

- Les DU répondraient aux besoins financiers des universités, des UFR, des départements, qui trouveraient par ce moyen un complément de ressources aux dotations couvrant mal l'ensemble de leurs besoins.

- Dans la mesure où ils sont autofinancés et qu'ils peuvent être annulés faute d'inscrits, le risque existe d'accepter tous les postulants sans un contrôle suffisamment vigilant de leur adaptation à la formation proposée. Plus inquiétant : le système inciterait à délivrer le diplôme à tous ceux qui l'ont suivi (et payé souvent cher) pour éviter la réputation d'être élitiste et inaccessible (logique de l'audimat, critère de la satisfaction et de l'engouement du public et non de la qualité de la formation, voire privatisation rampante...).

- Les étudiants/le public des DU serai(en)t mieux considéré(s) ou mieux accueilli(s) du fait de son (leur) statut (payant).

- Les enseignants qui se consacraient aux DU se détourneraient de leur mission essentielle première qu'est la formation initiale, problème d'autant plus marqué que le travail d'encadrement de la formation initiale, en particulier en premier cycle, est lourd, mal soutenu, peu valorisé.

#### **4.2. Contenus et choix pédagogiques**

- Il n'y aurait pas de véritable contrôle sur le contenu de l'enseignement et la qualification des enseignants des DU (problème en particulier d'enseignements de psychologie assurés par des non psychologues).

- Les étudiants avancés viendraient combler là les carences, l'insuffisance de la formation initiale.

- Les DU serviraient à masquer la crise du passage maîtrise - DESS, à recevoir des étudiants repoussés ailleurs. En particulier, l'organisation de DU "préparant l'accès au DESS" serait l'exemple le plus caricatural de cette situation et une mauvaise réponse à un vrai problème (celui des refusés en DESS). De plus se pose un problème de type déontologique quand les mêmes enseignants-chercheurs encadrent le DU et font partie des jurys d'admission en DESS.

#### **4.3. Spécificité et défense du titre de psychologue**

- La nature des publics accueillis lorsque les contenus sont de type psychologique et les diplômes ouverts à des non-psychologues (travailleurs sociaux, médecins, magistrats) pose problème : si le principe veut qu'il ne s'agisse pas de formations professionnalisantes, le risque demeure d'une telle dérive (rappelons que tous les DU où est enseignée la psychologie ne sont pas forcément sous la responsabilité d'enseignants ou d'UFR de psychologie).

- Quel statut peuvent avoir des DU " orientés thérapie" au regard d'une formation à la thérapie ?

- Un certain nombre de techniques sont propres aux psychologues, contribuent à leur identité et à leur spécificité professionnelle : quelle est la politique adoptée à l'égard des non-psychologues dans les DU qui traitent de ces techniques ?

#### **EN CONCLUSION...**

Il apparaît clairement que la question des DU s'articule fortement à une réflexion sur l'ensemble du dispositif de formation. Quel que soit le registre de questionnement soulevé, il marque la responsabilité des enseignants-chercheurs dans leur capacité à penser la formation et les missions de l'Université dans leur ensemble et notamment dans l'articulation formation initiale/formation continue avec l'ensemble des questions pédagogiques et déontologiques soulevées et dans l'articulation avec le champ professionnel. Réaffirmons l'idée que si les psychologues ne prennent pas en main eux-mêmes la (les) formation(s) à la psychologie, d'autres le feront (le font)...

Enfin, dans la mesure où l'intention de ce texte était d'ouvrir un débat, nous sollicitons l'ensemble des collègues qui souhaiteraient compléter (voire corriger) les informations présentées, commenter ou développer un point de vue spécifique sur les questions soulevées. Ces contributions peuvent passer par différents supports : Bulletin de l'AEPU, site web de l'AEPU ou adressées aux auteurs en vue de compte-rendu.

Contacteur : [Benoit.Schneider@clsb.univ-nancy2.fr](mailto:Benoit.Schneider@clsb.univ-nancy2.fr)



Annexe

Les DU : Intitulés des DU et thématiques  
(année académique de référence : 1999-2000)

		psy	ex	th	par	né	enf	fam	neu	gér	jus	app	han	cult	pré	spo	ins	bil	cog	méd	tra	for	soc	pr-so
1	<b>Alx-Marseille I</b>																							
2	Conseil conjugal																							
3	Médiation familiale																							
4	<b>Alx-Marseille II</b>																							
5	Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent																							
6	Psychologie médicale et psychopathologie clinique																							
7	Hautes études des pratiques sociales : recherche, action et développement																							
8	<b>Angers U.catho</b>																							
9	Relations sociales dans l'entreprise																							
10	Psychologie appliquée aux transports																							
11	Hautes études en pratiques sociales																							
12	Etude de la prise en charge des conduites suicidaires																							
13	Pratique neuropsychologique																							
14	Pratique de la psychologie																							
15	<b>Besançon</b>																							
16	Hautes études en pratiques sociales																							
17	Etude interdisciplinaire de la famille																							
18	<b>Bordeaux II</b>																							
19	Audiologie																							
20	Autisme																							
21	Biopsychiatrie et psychopharmacologie																							
22	Etude interdisciplinaire de la famille																							
23	Professionnels de santé à la prise en charge de la douleur																							
24	Gérontologie sociale																							
25	Médecine psychosomatique																							
26	Pathologies psychotiques																							
27	Pratique et théorie de l'électroconvulsivothérapie																							
28	Prise en charge de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine (VIH)																							
29	Psychiatrie périnatale																							
30	Psychogérontologie clinique et pathologique																							
31	Relaxation psychothérapique																							
32	Ressources humaines et psychologie des organisations																							
33	Sexologie humaine																							
	Soins palliatifs et d'accompagnement																							
	Tabacologie et hygiène respiratoire																							
	Thérapies cognitives et comportementales																							

(La nomenclature des thématiques des colonnes figure au Tableau 2)

A.E.U. 16

les Diplômes d'Université, janvier 2001

		psy	ex	th	par	né	enf	fam	neu	gér	jus	app	han	cult	pré	spo	ins	bil	cog	méd	tra	for	soc	pr-so
34	Clinique psychanalytique et pathologie de la petite enfance : prévention et soins																							
35	Psychologie médicale																							
36	Sciences neuropsychologiques																							
37	Psychiatrie légale et expertale																							
38	<b>Caen</b>																							
39	Psychologie gérontologique : spécialité Neuropsychologie																							
40	Cognition et complexité : prévention et traitement des conduites de violences privées																							
41	<b>Clermont-Fd</b>																							
42	Responsable de formation																							
43	Psychologie du processus de santé																							
44	Formation à l'aide aux apprentissages																							
45	<b>Grenoble 2</b>																							
46	Formation médico-psychologique dans le domaine de l'infection VIH																							
47	Psychologie du vieillissement																							
48	<b>Lille III</b>																							
49	Gérontologie																							
50	Approches psychologiques de problèmes judiciaires																							
51	Neuropsychologie clinique de l'enfant																							
52	Psychogériatrie																							
53	Métiers de l'éducation et de la formation																							
54	<b>Lyon I</b>																							
55	Neurophysiologie clinique																							
56	Psychologie médicale																							
57	Thérapie comportementale/thérapie comportementale et cognitive																							
58	Psychothérapie																							
59	Communication, modèles et systèmes																							
60	<b>Lyon (U. Catho.)</b>																							
61	Gérontologie sociale																							
62	Recherches à partir des pratiques																							
63	<b>Marne la Vallée</b>																							
64	CESS : Psychologie du vieillissement																							
65	Médiation, interculturelité, développement social																							
66	Pratiques sociales																							
67	Hautes études en pratiques sociales																							
	Analyse sociale																							
	Neuropsychologie clinique																							
	Psychologie du sport																							
	Développement psychologique du nourrisson																							
	Musicothérapeute																							
	Psychanalyse																							
	Sciences de l'éducation																							

	psy	ex	th	pat	mé	enf	fam	neu	gér	jus	app	lan	cul	pré	spo	ins	bil	cog	méd	tr	for	soc	pr.so
68		1		1						1													
69				1																			
70				1	1																		
71										1													
72										1												1	
73																							1
74				1																			
75				1						1													
76				1																			
77				1																			
78				1																			
79																						1	
80																						1	
81				1																			
82				1																			
83			1																				
84	1																						
85						1																	
86			1																				
87	1																						
88						1																	
89				1		1							1										
90																							1
91		1																					
92		1																					
93											1	1											
94											1	1											
95				1																			
96																							
97				1																			
98				1																			
99				1																			
100				1																			
101				1																			
102																							1

	psy	ex	th	pat	mé	enf	fam	neu	gér	jus	app	lan	cul	pré	spo	ins	bil	cog	méd	tr	for	soc	pr.so
103																							
104				1		1						1											
105				1																			
106		1		1						1													
107				1						1													
108				1						1													
109																							
110																							
111																							
112																							
113				1						1													
114																							
115				1																			
116				1																			
117				1																			
118				1																			
119	1																						
120																							
121																							
122																							
123																							
124																							
125																							
126																							
127																							
128	1																						
129																							
130																							
131																							
132																							
133																							
134																							

	psy	ex	th	pat	mé	enf	fam	neu	gér	jus	app	lan	cult	pré	spo	ins	bil	cog	méd	tra	for	soc	priso
135																							
136	1																					1	
137				1		1											1						
138						1																	
139						1																	
140									1														
141																							
142															1								
143						1																	
144																							
145										1													
146										1													
147										1													
148																							
149																							
150																							
151																							
152																							
153																							
154	1																						
155																							
156																							
157																							
158																							
159																							
160																							
161																							
162																							
163																							

164																							
165																							
166																							
167																							
168																							
169																							
170																							
171																							
172																							
173																							
174																							
175																							
176																							
177																							
178																							

psy	ex	th	pat	mé	enf	fam	neu	gér	jus	app	lan	cult	pré	spo	ins	bil	cog	méd	tra	for	soc	priso
11	8	25	40	13	15	11	7	13	12	5	5	3	4	2	2	4	5	3	8	16	5	9

Total